

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT CHS-CT DES HAUTS-DE-SEINE SEANCE PLENIERE DU 11 OCTOBRE 2018

A grand renfort de promesses mensongères et d'informations trompeuses, le prélèvement à la source va être instauré à partir du 1er janvier 2019.

Une usine à gaz infernale se met donc en place, où les contribuables auront énormément de mal à s'y retrouver. Les plus fragiles seront les principales victimes puisque dans le nouveau système on devra payer d'abord et on devra contester ensuite les sommes contestées.

Les quelques modifications récentes apportées au dispositif (acomptes sur les crédits d'impôt portés à 60%) sont à la marge et ne profiteront qu'à une certaine catégorie de personnes plutôt aisées. Sans parler du taux de recouvrement qui s'annonce déjà mauvais, si on se réfère aux difficultés rencontrées par l'Etat pour obtenir le versement de la TVA collectée par les entreprises.

Plus que jamais les services des Finances Publiques, déjà ponctionnés de plus de 30 000 emplois ces dix dernières années sont sur le front.

Ainsi dans les Hauts de Seine, nous avons constaté, alors même que le PAS n'est pas encore en place, une très forte augmentation de la fréquentation des accueils de nos services par rapport à l'an dernier à la même époque.

De nombreux usagers s'inquiètent à l'approche de l'échéance. Sur certains sites, la fréquentation est même depuis quelque temps doublée certains jours de la semaine.

Face à cette situation, la seule consigne de la direction a été de demander aux agents de ne pas orienter les usagers vers le numéro dédié à l'information des usagers sur le PAS, ce dernier étant semble-t-il saturé.

Nous dénonçons le cynisme de cette consigne. Comment demander aux agents des finances publiques d'assumer la totalité de l'information des usagers, alors que les services sont en sous effectifs? Les collègues sont envoyés au front sans formation approfondie, des jeunes travaillant dans le cadre du service civique se trouvent en première ligne, démunis de réponses face à certaines questions techniques des usagers. Cette tâche s'ajoute à d'autres problématiques fiscales dont ils doivent également assurer le service après-vente, comme la réforme de la taxe d'habitation. Est-ce ainsi qu'on entend lutter contre les risques psycho sociaux?

Nous craignons une explosion de la réception dans les accueils des SIP à partir de janvier 2019. Nous considérons que cette situation est génératrice de risques de stress graves pour les agents exposés aux questions, voire au mécontentement des usagers.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, quels moyens humains vous envisagez afin d'éviter aux services d'accueil de se trouver dans une situation critique.

En même temps, et dans une totale insouciance qui pourrait être comique vu le contexte de travail subi par les collègues, la DG annonce la mise en place d'une plateforme d'écoute et de soutien pour les agents et les cadres.

La création de ce service et le fait que l'Etat confie cette mission à un interlocuteur privé est inquiétant. Malgré la confidentialité affichée, il sera possible pour la société Pros-Consulte, soi disant avec l'accord de l'agent, d'appeler « un ou plusieurs agents suite à évènement grave ». Nous nous interrogeons sur l'interaction de ces plateformes avec les missions du CHSCT et notamment comment il s'articule avec les outils dont il dispose tels que la fiche de signalement, le droit d'alerte, etc...

Nous demandons que les dispositifs mis en place (plateformes d'écoute et rénovation du dispositif des espaces de dialogue) soient évoqués en groupe de travail au sein de notre instance.

Pour les représentants des personnels, l'objectif de cette réforme est clair, en cette période où le gouvernement envisage de supprimer les CHSCT soit en les fusionnant avec les comités techniques, soit en faisant une formation spécialisée de ces derniers.

Il s'agit de supprimer ou d'affaiblir tous les acteurs de prévention, que ce soient le CHSCT, la médecine du travail, l'inspection du travail, afin de rendre moins visible les dégâts de l'organisation du travail sur la santé.

En réalité les CHSCT gênent notamment pas les prérogatives dont ils disposent : droit d'alerte suite à danger grave et imminent, avis motivés sur les restructurations de services, droit d'enquête suite à accident.

Le CHSCT est le plus proche du travail réel. Par ses avis et délibérations il renvoie l'administration à l'inadéquation du travail prescrit face à la réalité du travail, à l'absurdité des politiques et des réorganisations menées actuellement.

Cumuler les deux instances a pour but de noyer les instances sous une masse de sujets à traiter, leur ôtant toute efficacité pour agir sur l'amélioration des conditions de travail des collègues. Sans compter la baisse programmée du nombre d'instances, de représentants des personnels, et de moyens en jours d'autorisation d'absence pour leur permettre d'assurer correctement leurs lourdes missions.

Si besoin était d'un exemple illustrant cette situation dans le 92, le non remplacement à ce jour, par quelque dispositif que ce soit, par le Secrétariat Général de notre secrétaire animatrice partie en mars dernier, montre une volonté très molle de la DG de donner à notre instance les moyens de fonctionner correctement.

Les représentants des personnels considèrent que les appels à l'aide de la direction et des représentants des personnels n'ont pas été écoutés, et s'interrogent sur la pérennité de la santé de cette instance : missions de formation retardées ou annulées, risques psychosociaux avérés pour les services de la direction qui doivent assumer les tâches de la secrétaire animatrice en sus de leurs missions déjà chargées. De ce fait ces services ne sont pas disponibles non plus pour assumer pleinement sur site le déploiement des décisions votées en instance.

Nous renouvelons également notre mise en garde sur les risques que fait peser cette situation sur les agents eux-mêmes, privés injustement de leurs droits à formation alors que des budgets ont été mis à disposition à cet effet.